

# LEFIL

POUR LES MILITANTS ET LES MEMBRES INTERNATIONAUX  
DÉCEMBRE 2010 / JANVIER 2011 VOLUME 40 N°006

AMNESTY  
INTERNATIONAL



## CONFLIT DE GAZA LA JUSTICE MAINTENANT

AGISSEZ

**LES FEMMES DU NICARAGUA  
LUTTENT POUR LEURS DROITS**

AGISSEZ

**AU MEXIQUE, LES MIGRANTS AFFRONTENT  
TOUS LES DANGERS**

AGISSEZ

**LES DISPARUS  
DES PHILIPPINES**





© Milciades Aponte / Amnesty International / Tierraviva/ PhotoVoice

**Nous vivons au bord de la route parce que nous n'avons pas de terres. Nos enfants jouent sur la route ; ils n'ont nulle part où aller. Ils risquent de se faire écraser par les camions qui passent à toute vitesse dans les deux sens. »**

Milciades Aponte

## DROITS DES INDIGÈNES

### COMMENT ILS LES VOIENT, CE QU'ILS EN DISENT

Au Paraguay, les communautés yakye axa et sawhoyamaxa vivent au bord d'une grande route depuis plus de 10 ans. Malgré les décisions de justice rendues en leur faveur, elles attendent toujours le règlement de leurs revendications foncières.

Ces communautés reviennent sur leur histoire et leur combat sur la justice. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.amnesty.org/fr/rightsjourney](http://www.amnesty.org/fr/rightsjourney)



© Sofia Martínez / Amnesty International / Tierraviva/ PhotoVoice

**Nous n'avons pas de citerne avec de l'eau potable. Nous devons donc boire l'eau des ruisseaux. De l'eau marron. »**

Aparicio Martínez



© Nicolás Gómez / Amnesty International / Tierraviva/ PhotoVoice

**Cet indigène vit avec son fils... Il n'a pas de travail... Le petit garçon grandit au bord de la route. Il est heureux d'être avec son père. »**

Nicolás Gómez



© Edgar Benítez / Amnesty International / Tierraviva/ PhotoVoice

**Au moins les enfants ont à nouveau de quoi manger – un tatou. »**

Édgar Benítez

Merci d'envoyer vos commentaires et vos suggestions à :

**WIRE**  
Editorial and Publishing Programme  
Amnesty International  
International Secretariat  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

ou envoyez-nous un courriel à [yourwire@amnesty.org](mailto:yourwire@amnesty.org)

© Amnesty International Ltd  
[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)  
Index : NWS 21/006/2010  
ISSN : 1472-443X  
ÉFAl pour la version française  
47, rue de Paradis - 75010 Paris  
imprimé sur papier recyclé  
Banbury Litho - Oxon - Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés.  
Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

*Photo de couverture* : Des enfants dans les ruines d'une maison détruite par l'armée israélienne à Rafah, bande de Gaza (décembre 2009).  
© Abed Rahim Khatib / Demotix Images

## RECEVOIR LE FIL

Souhaitez-vous en savoir plus sur les actions d'Amnesty International ou vous servir du **FIL** pour faire avancer vos propres projets ?

LE **FIL** peut être téléchargé à cette adresse : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).  
Pour recevoir un exemplaire papier gratuit, il vous suffit de devenir membre international – rendez-vous en dernière page de ce numéro pour en savoir plus.

Les institutions le souhaitant sont invitées à acheter des exemplaires. Pour six numéros annuels, elles devront payer **35 livres sterling, 54 dollars des États-Unis ou 41 euros**. Les sections d'Amnesty International peuvent acquérir des exemplaires pour leurs membres. Contactez-nous par courriel ([wire.subscribe@amnesty.org](mailto:wire.subscribe@amnesty.org)) ou par téléphone : + 44 207 413 5814/5507.

# SUIVEZ LE FIL

## « JE VEUX LE FAIRE SAVOIR AU MONDE ENTIER »

Deux personnes luttent contre les disparitions forcées aux Philippines en racontant leur histoire et en donnant la parole à d'autres victimes. Pour en savoir plus et passer à l'action, rendez-vous en **PAGE 2**.



## LETTRE DU MEXIQUE : LES INVISIBLES

LE FIL a suivi la genèse d'un documentaire décrivant la traversée du Mexique par des migrants en situation irrégulière. **PAGE 8**

## LE CONFLIT DANS LA BANDE DE GAZA : IL EST TEMPS QUE JUSTICE SOIT RENDUE

Deux ans après, la communauté internationale doit intervenir pour que les victimes obtiennent justice. Vous aussi, vous pouvez agir : **PAGE 12**.

## Q&R

Ali Agab et Abdel Monim Elgak, défenseurs des droits humains au Soudan, évoquent leurs activités, les obstacles qu'ils affrontent et leur motivation toujours vivace. **PAGE 18**

## AGISSEZ MAINTENANT ÉCRIRE POUR LES DROITS 2010

Participez au marathon annuel d'écriture de lettres d'Amnesty International. Lisez l'histoire de 10 personnes ou groupes qui ont besoin de votre soutien pour obtenir le respect de leurs droits.

**VOIR NOTRE ENCART**

## DES JEUNES FILLES DÉNONCENT LES VIOLENCES SEXUELLES AU NICARAGUA

Les autorités ferment les yeux sur les nombreux viols et autres atteintes sexuelles et privent les victimes de leur droit d'obtenir justice, protection et réparation. **PAGE 14**



## ET PUIS ENCORE ?

Célébrez la Journée des droits de l'homme (voir **PAGES CENTRALES**).

Agissez pour faire cesser la répression à l'égard des défenseurs des droits humains au Kirghizistan et la détention administrative en Égypte. **PAGE 7**



# « JE VEUX LE FA AU MONDE ENTI



# IRE SAVOIR ER »

**Concepcion Empeño est directrice d'une école primaire. Raymond Manalo est agriculteur. Tous deux vivent aux Philippines et sont touchés par des disparitions forcées : la fille de Concepcion a été enlevée par des militaires ; Raymond s'est évadé après de longs mois de détention et de torture. Ils veulent témoigner auprès de vous.**

**C**ela fait cinq ans que Concepcion Empeño n'a pas eu de nouvelles de sa fille Karen. Selon des témoins qui ont raconté à Concepcion ce qu'ils ont vu, des hommes en uniforme armés de fusils d'assaut ont fait sortir Karen et une de ses amies d'une maison où elles logeaient, au petit matin, en janvier 2006. Ces hommes ont déchiré les chemises des jeunes femmes et s'en sont servi pour leur bander les yeux. Ils leur ont attaché les mains dans le dos et les ont poussées dans une jeep qui a démarré en direction d'un camp militaire situé à quelques kilomètres de là. Un agriculteur qui tentait de s'interposer a lui aussi été emmené.

Karen Empeño et Sherlyn Cadapan, respectivement âgées de 22 et 29 ans au moment de leur disparition, séjournaient chez des habitants de la province de Bulacan, près de Manille, capitale des Philippines. Karen, qui étudiait la sociologie à l'université des Philippines, effectuait des recherches sur les conditions de vie des paysans. Les deux femmes étaient des militantes étudiantes. « Dans mon pays, dit Concepcion, si vous avez une activité militante ou si vous participez à une manifestation, vous êtes un ennemi de l'État. »

Munies de ces bribes d'information, Concepcion Empeño et Erlinda Cadapan, la mère de Sherlyn, sont parties à la recherche de leurs filles. Elles se sont rendues dans des camps militaires et dans des morgues. Dans l'espoir de faire pression sur les ravisseurs de Karen et de Sherlyn et de voir leurs filles libérées, elles ont donné des interviews à la presse. En vain.

## DISPARITIONS DE DISSIDENTS

Des centaines de militants et de dissidents politiques ont disparu ces 10 dernières années aux Philippines lors des campagnes menées par les militaires pour éliminer la Nouvelle Armée du peuple (NPA), aile militaire du Parti communiste des Philippines. Décidée à « écraser » l'insurrection communiste, l'armée ne fait aucune distinction entre les combattants de la NPA et les militants civils ou les défenseurs des droits humains actifs dans les zones rurales. Les informations faisant état d'enlèvements, de torture et d'homicides donnent rarement lieu à une enquête et encore moins à des poursuites judiciaires, ce qui entretient un climat d'impunité quasi-totale.

Raymond Manalo, 29 ans, est une des rares victimes d'enlèvement qui aient survécu à cette épreuve. Il témoigne aujourd'hui. Des hommes armés sont venus les chercher au domicile familial, lui et son frère Reynaldo, en février 2006. Les forces de sécurité accusaient ces deux hommes d'appartenir à la NPA, ce qu'ils ont démenti.

Raymond et Reynaldo ont été torturés à plusieurs reprises par les militaires pendant leur détention. « Nous étions comme leurs esclaves, dit Raymond. J'ai toujours des cicatrices aux endroits où ils m'ont brûlé avec des boîtes de conserve chauffées à blanc. Ils m'ont donné des coups de pied, frappé avec des morceaux de bois, envoyé de l'eau dans les narines tout en me battant. »

Après être passés par plusieurs lieux de détention secrets, les deux frères ont été emmenés dans une propriété agricole appartenant à un officier, dans la province de Pangasinan (nord du pays). Là, ils se sont efforcés de conquérir la confiance de leurs ravisseurs et ont déclaré vouloir intégrer



l'armée. Un jour, 18 mois après leur enlèvement, les soldats qui les surveillaient se sont endormis après avoir trop bu. Raymond a réveillé son frère : « C'était le moment de partir, de s'évader... Nous nous sommes enfuis, mon frère et moi, et nous sommes arrivés sur la grand-route. Par chance, un bus passait juste à ce moment-là. Nous lui avons fait signe de s'arrêter et nous sommes montés. »

Depuis son évasion, Raymond a raconté son cauchemar, mais a aussi témoigné du cas d'autres détenus qu'il a vus, dont Karen et Sherlyn. « J'ai vu une femme enchaînée. Elle m'a dit qu'elle s'appelait Sherlyn Cadapan et qu'elle avait été enlevée dans la province de Bulacan. Nous avons vu également Karen Empeño, poursuit Raymond, qui était présent lors d'un épisode de torture.

« J'ai entendu une femme supplier et crier grâce. J'étais inquiet. Comme je ne pouvais rien faire, j'ai fait semblant de dormir. Mais je suis resté éveillé tout le temps que ça a duré. L'un des gardiens est venu me secouer et m'a ordonné de leur préparer à manger. Je suis sorti et je suis allé à la cuisine. C'est là que j'ai vu Sherlyn Cadapan. Elle était presque entièrement nue. Elle était pendue la tête en bas. Ils lui donnaient des coups dans le ventre. Ils lui ont versé de l'eau sur le corps et ont joué avec ses organes génitaux. Ils y ont enfoncé un morceau de bois et l'ont remué. J'ai vu Karen recroquevillée auprès de Sherlyn. Elle aussi était presque nue. Elle était couverte de brûlures de cigarettes.

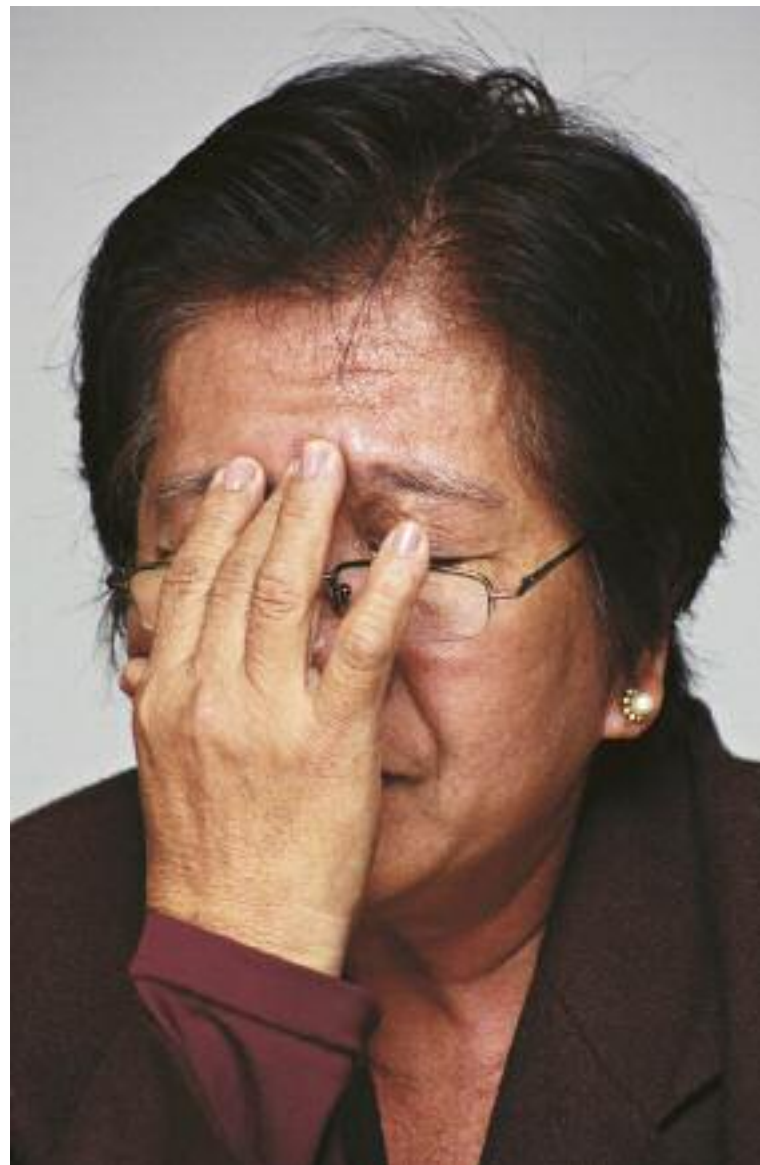
« Le lendemain, ils m'ont donné l'ordre de laver des vêtements ensanglantés. J'ai nettoyé des dessous couverts de sang. Ils ont demandé à mon frère Reynaldo de vider des seaux d'urine. L'urine était mêlée de sang. Quand on nous a ramenés au camp, Karen et Sherlyn n'étaient plus là. Je ne les ai plus jamais revues. »

Le récit de Raymond a anéanti l'espoir de Concepcion que sa fille serait épargnée. « Il me reste seulement l'espoir qu'elle soit toujours en vie, dit-elle. Après plus de quatre ans de recherches, je garde en moi la conviction que ma fille est toujours vivante et qu'elle va revenir un jour. »

## LE COMBAT POUR LA JUSTICE

Trois ans après s'être enfui, Raymond Manalo n'a toujours pas obtenu justice. « Je suis très en colère car j'ai été brutalisé et je ne comprends même pas pourquoi. J'ai trouvé la force de prendre la parole parce que je veux obtenir justice pour les violences que j'ai subies et celles infligées à d'autres personnes disparues. » Il a essayé à plusieurs reprises de porter plainte contre les militaires qui l'ont enlevé et torturé, mais les tribunaux n'ont pas donné suite ou font traîner les procédures. Pendant ce temps, il vit dans la peur. « Je suis libre, mais pas réellement, explique-t-il. Les militaires peuvent m'enlever de nouveau à tout moment, il leur suffit d'ôter leurs uniformes et d'agir de manière anonyme. »





*Pages précédentes et ci-dessus : Raymond Manalo et Concepcion Empeño prennent la parole à Londres, Royaume-Uni (octobre 2010). Pour toutes les photos © Amnesty International.*

Concepcion Empeño déploie tous ses efforts, elle aussi, pour faire connaître le sort de Karen et d'autres victimes de disparitions forcées aux Philippines.

« Moi qui n'était qu'une mère et une directrice d'école primaire, je suis devenue la porte-parole de ma fille disparue, dit-elle. J'ai appris à m'exprimer devant les médias, et je me suis retrouvée à prendre la parole dans des rassemblements et à manifester avec d'autres proches de disparus ou de personnes assassinées. » Concepcion Empeño est désormais vice-présidente de Desaparecidos, une association de familles de victimes de disparitions forcées.

« Je veux faire savoir au monde entier ce que sont les violations des droits humains aux Philippines, déclare-t-elle. Mon mari et moi-même ne sommes pas fatigués, nous ne sommes pas abattus. Tout cela nous a fait avancer. Nous avons repris le flambeau de Karen et nous sommes devenus des parents dont elle serait fière. »

## AGISSEZ

**Veillez écrire au président Aquino pour lui demander de s'engager fermement à mettre un terme aux disparitions forcées, à la torture et aux assassinats politiques aux Philippines. Exhortez-le à inscrire dans l'histoire sa première année d'exercice du pouvoir en signant la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il ne manque plus qu'une ratification pour que la Convention entre en vigueur.**

**Vous pouvez télécharger un modèle de lettre sur : [snipr.com/1i40ft](http://snipr.com/1i40ft)**

Envoyez vos appels à :

H.E. Benigno Simeon Aquino III  
 President,  
 Republic of the Philippines  
 Office of the President  
 Malacañang Palace Compound  
 J.P. Laurel St.,  
 San Miguel,  
 Manila,  
 Philippines 1501



RETROUVEZ LE BLOG D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR [WWW.AMNESTY.ORG/LIVEWIRE](http://WWW.AMNESTY.ORG/LIVEWIRE)

### En Roumanie, des Roms traités comme des moins que rien

**Fotis Filippou, chargé d'action d'Amnesty International**

« Nous sommes allés récemment en Roumanie, où nous avons rencontré des Roms qui vivent derrière une station d'épuration à Miercurea Ciuc, dans le centre du pays.

« Plus de six ans après avoir été expulsés de leur domicile, quelque 75 Roms, dont des familles avec enfants, vivent toujours dans des conditions insalubres, dans des cabanes et des baraques en tôle. Au début, on leur avait dit que c'était une solution provisoire, mais il y a aujourd'hui des raisons de craindre que ça dure longtemps. »

Pour en savoir plus et laisser un commentaire : [snipr.com/1f981f](http://snipr.com/1f981f)



© Amnesty International

Miercurea Ciuc, Roumanie, août 2010.

### Des manifestants russes s'engagent à poursuivre le combat pour la liberté de réunion

**Friederike Behr, chercheuse d'Amnesty International**

Après 18 mois d'atermoiements, la mairie de Moscou a finalement donné son aval pour

qu'une manifestation « du 31 » en faveur de la liberté de réunion ait lieu le dimanche 31 octobre.

Depuis mai 2009, les organisateurs tentaient d'obtenir la permission de tenir un rassemblement à 18h00 la dernière journée d'un mois de 31 jours sur la place Trioumfalnaïa, à Moscou, pour soutenir l'article 31 de la Constitution russe, qui garantit le droit de se

réunir pacifiquement. La manifestation s'est déroulée sur fond de forte présence policière et, d'après les médias, 28 personnes ont été appréhendées.

Pour en savoir plus et laisser un commentaire : [snipr.com/1f90tp](http://snipr.com/1f90tp)

### Le Nigeria doit enquêter sur la fusillade de Bundu

**Kathryn Achilles, chargée d'action d'Amnesty International**

Le 10 octobre, à Lagos, capitale du Nigeria, nous avons lancé un rapport intitulé *Port Harcourt demolitions: excessive use of force against demonstrators*, qui examine les événements du 12 octobre 2009. Ce jour-là, des policiers et des soldats ont ouvert le feu sur un groupe de résidents de Bundu, un quartier d'habitat informel situé au bord de l'eau, qui manifestaient pacifiquement contre un projet prévoyant leur expulsion et la destruction de leurs habitations.

Pour en savoir plus et laisser un commentaire : <http://snipr.com/1f9cf7>



© DR

Au Nigeria, des habitants des zones situées au bord de l'eau défilent avec leurs défenseurs pour la Journée mondiale de l'habitat (octobre 2009).





# KIRGHIZISTAN : APRÈS LES VIOLENCES, UNE VAGUE DE RÉPRESSION CONTRE LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS



© UNHCR / S. Schulman

**A**u Kirghizistan, les défenseurs des droits humains sont exposés à des persécutions, car les autorités tentent de réduire au silence ceux qui ont été témoins des nombreux incendies, pillages et attaques violentes perpétrés en juin 2010 dans des zones majoritairement ouzbèkes du sud du pays.

Les autorités ne seraient pas intervenues pour empêcher les violences et pourraient même être impliquées dans des atteintes aux droits humains. Elles s'en prennent maintenant aux défenseurs des droits humains, aux journalistes et à d'autres figures de la société civile qui s'efforcent de recueillir des informations sur les événements et leurs conséquences. Des centaines d'Ouzbeks accusés d'avoir organisé ou commis des violences ont été arrêtés. Selon certaines informations, il y a eu de nombreux cas de torture et d'autres mauvais traitements en détention. Des détenus n'ont pu recevoir des soins médicaux et n'ont pas la possibilité d'entrer en contact avec leur avocat ou leurs proches.

Le défenseur des droits humains Azimjan Askarov (photo à droite) a été déclaré coupable de participation au

**Une femme au milieu des ruines de la demeure familiale, détruite lors des violences récentes au Kirghizistan (juin 2010).**

meurtre d'un policier. Il a été violemment battu en détention. Les autorités s'en sont prises à lui parce qu'il avait collecté des informations sur des homicides et des incendies volontaires visant pour l'essentiel des habitations ouzbèkes. Le 15 septembre 2010, il a été condamné à la détention à perpétuité à l'issue d'un procès d'une flagrante iniquité. Ses biens ont été confisqués.

Amnesty International considère Azimjan Askarov comme un prisonnier d'opinion.

Des défenseurs des droits humains et des avocats qui suivent ces affaires ont subi les agressions physiques et verbales de particuliers. Parfois, des policiers et des agents de l'appareil judiciaire, présents lors de ces violences, n'ont rien fait ou ne sont pas intervenus de manière efficace pour y mettre un terme.



© DR

## AGISSEZ

**Veillez demander aux autorités de libérer sans condition Azimjan Askarov, dans les plus brefs délais, et de faire en sorte que les défenseurs des droits humains et les avocats puissent mener leurs activités légitimes sans entrave et sans crainte d'être harcelés, appréhendés ou soumis à des violences.**

Envoyez vos appels à la présidente de la République :

President Roza Otunbaeva  
Dom Pravitelstva  
Bishkek 720003, Kirghizistan  
Fax : +996 312 62 50 12  
Courriel : admin@kyrgyz-el.kg

Vous trouverez des informations récentes sur Azimjan Askarov à l'adresse [snipr.com/1lmzyh](http://snipr.com/1lmzyh)



© DR

## ÉGYPTE : DÉTENU SANS INCULPATION

**D**epuis 15 ans, Mohamed El Sharkawi (voir photo) est en détention administrative en Égypte. « Le régime que je subis est pire que celui des condamnés de droit commun », proteste-t-il. Comme lui, des milliers de personnes sont incarcérées depuis des années en Égypte sans avoir été ni inculpées, ni jugées et, bien souvent, alors qu'une juridiction a ordonné leur libération. Dans de nombreux cas, cette situation persiste depuis plusieurs décennies.

En vertu de la Loi relative à l'état d'urgence, rétablie il y a 29 ans, toute personne simplement soupçonnée de menacer l'ordre public et la sécurité peut être placée en détention administrative – sans inculpation ni jugement – sur ordre du ministre de l'Intérieur.

Cette pratique a nui considérablement au bon fonctionnement de la justice en Égypte. Elle permet d'étouffer toute critique à l'égard des autorités et de museler les dissidents politiques. Elle est également utilisée contre des personnes soupçonnées d'infractions de droit commun, dans le but de contourner la justice pénale.

Le temps est venu d'agir pour mettre définitivement fin à ce système.

## AGISSEZ

**Demandez au président égyptien de lever l'état d'urgence et d'abolir la détention administrative. Engagez le ministre de l'Intérieur à relâcher les prisonniers d'opinion et les détenus administratifs dont la libération a été ordonnée par un tribunal, et à veiller à ce que les autres soient inculpés et jugés équitablement dans les meilleurs délais.**

Muhammad Hosni Mubarak - President,  
'Abedine Palace, Cairo, Égypte  
Fax : +20 22 390 1998/795 8016

Habib Ibrahim El Adly  
Minister of the Interior  
Ministry of the Interior  
Cairo, Égypte  
Fax : +20 22 796 0682



## LETTRE DU MEXIQUE

## LES INVISIBLES



**SARAH SHEBBEARE**, CHARGÉE DE CAMPAGNE À AMNESTY INTERNATIONAL, ÉVOQUE LE TOURNAGE DE *THE INVISIBLES*, UN FILM QUI RÉVÈLE QUELS TERRIBLES DANGERS BRAVENT LES MIGRANTS QUI TRAVERSENT LE MEXIQUE, DU SUD AU NORD.

L'idée du film *The Invisibles* est apparue après plusieurs missions dans le sud du Mexique. Nous enquêtons sur les atteintes aux droits humains de milliers de migrants sans papiers qui chaque année traversent le pays. Nous avons eu des heures d'entretiens consacrés aux épreuves endurées par ceux qui cherchent à se rendre aux États-Unis. Ils sont la proie de bandes criminelles et parfois de représentants des pouvoirs publics, et subissent des enlèvements, des viols et des meurtres commis par les gangs. Malgré ces dangers effrayants, nos interlocuteurs étaient décidés à parvenir aux États-Unis coûte que coûte.

Nous avons su tout de suite que nous devons faire connaître la vie de ces hommes et de ces femmes, et mettre en avant les obligations du gouvernement mexicain, qui doit prévenir les violences et en punir les auteurs. Nous avons pensé d'emblée à solliciter le grand acteur mexicain Gael García Bernal. Nous le savions engagé en faveur de cette cause, car il venait de produire un film de fiction sur les migrants au Mexique, *Sin Nombre*. Il a accepté très volontiers de participer à l'aventure. Je suis donc revenue quelques mois plus tard au Mexique pour réaliser un film avec lui et une équipe de cinq personnes.

Le tournage a duré cinq jours. Nous avons suivi le parcours habituel des migrants, du

sud au nord. Nous sommes partis du Río Suchiate, qui sépare le Guatemala du Mexique. Nous avons traversé le fleuve sur des radeaux de fortune avec des migrants qui entamaient leur long voyage vers les États-Unis. À Tapachula, dans l'État du Chiapas, un fossoyeur âgé de 16 ans nous a montré dans le cimetière de la ville les sépultures anonymes où sont enterrés des migrants.

En faisant le tour du cimetière, il désignait avec sa machette tel ou tel passage entre les tombes : deux migrants étaient ensevelis ici, trois autres là, trois autres plus loin. Il n'aimait pas enterrer les migrants, nous a-t-il confié, parce que leur corps ne reposait pas dans un vrai cercueil, comme pour les Mexicains.

Souvent, les migrants utilisent les trains de marchandises pour rejoindre la frontière nord du Mexique. Nous avons vu l'un de ces trains en traversant le Chiapas en direction de l'État d'Oaxaca. Des centaines de migrants étaient assis sur le toit des wagons. Ils nous ont fait de grands signes quand ils ont vu que nous les filmions depuis l'arrière de notre pick-up. Nous avons la même destination, un lieu d'accueil situé à Ciudad Ixtepec. Ils ont mis 11 heures pour y parvenir – il ne nous en a fallu que deux.



Dans un hôpital de Ciudad Ixtepec, nous avons rencontré un homme arrivé dans ce convoi. Il était tombé du train en pleine nuit, car quelqu'un l'avait poussé. Il était blessé. Il allait probablement subir l'amputation de deux doigts. Nous lui avons prêté un téléphone portable pour qu'il appelle ses proches et les prévienne de ce qui était arrivé. Il a demandé à son interlocuteur de ne rien dire à sa mère.

La violence guette les migrants à chaque instant de leur voyage. Selon le personnel des centres d'accueil, six femmes sur 10 subissent une agression sexuelle au cours de leur périple. Elles ont presque toutes conscience de courir ce risque, mais cela ne les empêche pas d'entreprendre le voyage. Elles souhaitent que leurs enfants vivent mieux et sont prêtes à affronter de graves dangers pour l'avenir de leur famille. « Mon fils a toujours voulu une moto [un jouet], juste une petite moto, nous a déclaré l'une d'elles. Je lui ai dit, mon chéri, quand je serai aux États-Unis, je t'en achèterai une. Je ne la lui achèterai pas avec ma première paie, non, mais je lui ai promis, et je tiendrai parole. »

Nous avons entendu des récits poignants pendant le tournage. Mais on ressentait quand même de l'espoir et de l'optimisme. Tous ceux qui ont participé à la réalisation de *The Invisibles* – migrants, personnel des centres d'accueil et équipe de tournage – savaient que le film nous rapprochait un peu de notre but : la justice pour les milliers de migrants en situation irrégulière qui traversent le Mexique.

Le film est achevé. Il faut désormais qu'il soit vu. Et qu'il soit soutenu. Vous pouvez regarder *The Invisibles* et agir sur [www.amnesty.org/fr/theinvisibles](http://www.amnesty.org/fr/theinvisibles). Passez le message et transmettez ce lien aussi largement que possible.

**Le 18 décembre : Journée internationale des migrants.**

**Grande photo : Plan fixe du film.** © Marc Silver

**À droite : Préparation et tournage de *The Invisibles*, Mexique, 2009-2010.**

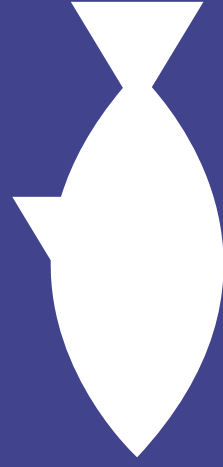
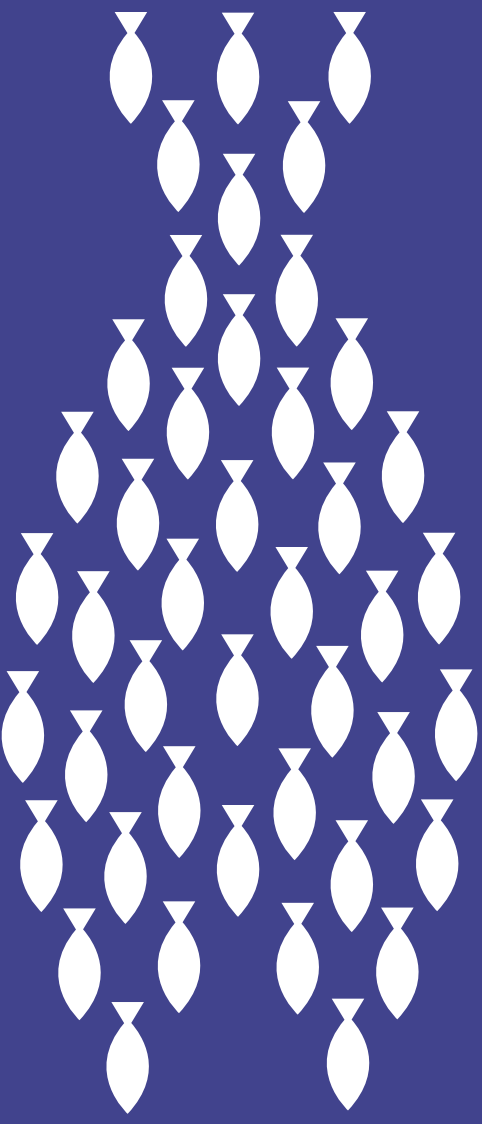
De haut en bas : © Amnesty International (première, deuxième et sixième photos), © Paulina Gutiérrez (septième photo). Toutes les autres : © Marc Silver.





UNISSEZ-VOUS POUR DÉFENDRE VOS DROITS





**JOURNÉE DES DROITS  
DE L'HOMME 2010**



**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

# LE CONFLIT DANS LA BANDE DE GAZA

## IL EST TEMPS QUE JUSTICE SOIT RENDUE

Le 27 décembre 2008, l'armée israélienne a entrepris de bombarder la bande de Gaza. Cette offensive avait pour objectif déclaré de mettre fin aux tirs de roquette de groupes armés palestiniens visant le territoire d'Israël. Au cours des 22 jours qui ont suivi, 1 400 Palestiniens et 13 Israéliens ont été tués. D'après les enquêteurs des Nations unies, les deux camps ont commis des crimes de guerre, et peut-être des crimes contre l'humanité. Pourtant, deux ans après le conflit, les deux parties n'ont fait aboutir ni enquêtes ni poursuites concernant les responsables présumés. La communauté internationale doit intervenir pour que justice soit rendue aux victimes.

En 2008-2009, l'armée israélienne a mené des offensives aériennes et terrestres contre Gaza durant 22 jours. Ces attaques ont tué ou blessé des centaines de civils. Elles ont détruit des centres médicaux, des habitations et entreprises civiles, des bâtiments des Nations unies. Elles ont très gravement endommagé les infrastructures de la bande de Gaza, où la population est très dense. Des groupes armés palestiniens, dont le Hamas, ont effectué des centaines de tirs aveugles de roquettes depuis la bande de Gaza vers le sud d'Israël, faisant trois morts et des dizaines de blessés parmi les civils et endommageant des biens.

Ces affrontements n'ont rien d'un événement isolé. Au cours du conflit qui oppose depuis longtemps les deux camps, les forces israéliennes comme les groupes armés palestiniens ont commis de graves violations du droit international qui sont généralement demeurées impunies. Faute de poursuites, justice n'a pas été rendue aux victimes.

### UNE CHANCE D'OBTENIR JUSTICE

En septembre 2009, une mission d'établissement des faits, mandatée par les Nations unies et dirigée par le

juge Richard Goldstone, a rendu public un rapport qui décrivait et répertoriait les violations perpétrées par les deux camps au cours du conflit de 2008-2009. Le rapport recommandait qu'un délai de six mois soit accordé aux autorités israéliennes et au gouvernement *de facto* du Hamas afin que ces instances puissent enquêter sur ces infractions, faute de quoi, à l'issue de cette période, la justice internationale devrait être saisie. Les conclusions et recommandations formulées dans ce document, qui correspondaient aux résultats des recherches menées par Amnesty International juste après le conflit, ont été validées par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies.

Amnesty International a suivi de près les initiatives prises au niveau local par les deux parties. En octobre 2010, elle est parvenue à la conclusion qu'aucun des deux camps n'avait mené d'enquêtes sérieuses sur les crimes recensés dans le rapport Goldstone, pas plus qu'ils n'avaient poursuivi leurs responsables présumés. Les conclusions d'Amnesty International ont été confirmées par un comité d'experts indépendants, qui a souligné l'insuffisance des démarches menées au niveau local dans un rapport adressé au Conseil des droits de l'homme.

La Cour pénale internationale (CPI) n'est pas directement compétente pour connaître des violations commises dans la bande de Gaza ou dans le sud d'Israël. En effet, le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, n'a été ratifié ni par Israël, ni par l'Autorité palestinienne.

Cependant, en janvier 2009, l'Autorité palestinienne a soumis à la CPI une déclaration reconnaissant sa compétence au regard des crimes commis sur le territoire de Palestine depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Cette déclaration, selon toute apparence, concerne tous les crimes perpétrés au cours des affrontements, y compris les tirs de roquettes effectués vers le sud d'Israël depuis la bande de Gaza.

Amnesty International invite la CPI à déterminer si des investigations peuvent être menées sur la base de cette déclaration. Si c'est le cas, le procureur de la CPI doit ouvrir une enquête sans retard. Sinon, une autre solution doit être trouvée pour faire intervenir la justice internationale – par exemple, le Conseil de sécurité des Nations unies peut saisir la CPI.

Amnesty International engage par ailleurs les autorités nationales d'autres pays à s'efforcer d'enquêter sur les crimes commis pendant le conflit et d'en poursuivre les responsables présumés en invoquant







le principe de la compétence universelle, en vertu duquel l'ancien président chilien Augusto Pinochet a été arrêté à Londres (Royaume-Uni) en 1998.

Malgré les carences manifestes d'Israël et de la partie palestinienne, ni le Conseil des droits de l'homme ni l'Assemblée générale des Nations unies n'ont exigé que la justice internationale intervienne en faveur des victimes de la bande de Gaza et du sud d'Israël. Au lieu d'agir dans ce sens, le Conseil des droits de l'homme a décidé, en octobre 2010, de proroger de six mois seulement le mandat du Comité d'experts indépendants. Le Conseil a ainsi fait peu de cas des droits des victimes.

## AGISSEZ

La prochaine session du Conseil des droits de l'homme se tiendra en mars 2011. Lors de cette session, il faut que le Conseil prenne des mesures concrètes pour que justice soit rendue à toutes les victimes du conflit. Intervenez dans ce sens.

Écrivez à votre ministre des Affaires étrangères en l'invitant à soutenir en mars une résolution du Conseil des droits de l'homme :

■ Reconnaisant et condamnant les carences des enquêtes menées par Israël et le gouvernement *de facto* du Hamas, qui ne satisfont pas aux normes internationales ;

*Ci-dessus* : Des enfants à Gaza (janvier 2009).

*À gauche* : La maison de Mohamed Faraj Dardouna, 98 ans, a été détruite lors de l'offensive. Son âne – son seul moyen de transport – a été tué. Ville de Gaza, janvier 2009.

■ Invitant les États à enquêter sur les crimes commis au cours du conflit et à les poursuivre devant leurs juridictions nationales en exerçant la compétence universelle ;

■ Demandant à l'Assemblée générale des Nations unies d'examiner les conclusions du Comité d'experts indépendants. Cette résolution devra aussi prier Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, de soumettre le rapport au Conseil de sécurité des Nations unies. Amnesty International continuera à mener un travail de pression auprès des États pour qu'ils soutiennent auprès de l'ONU le recours à la justice internationale.

Le deuxième anniversaire de la fin du conflit aura lieu le **18 janvier 2011**. Les membres d'Amnesty International organiseront ce jour-là des événements publics pour exiger que justice soit rendue aux victimes. Contactez votre bureau ou groupe local d'Amnesty International afin de savoir comment participer à cette journée d'action. Tenez-vous au courant des dernières informations sur cette campagne en consultant [www.amnesty.org/en/international-justice](http://www.amnesty.org/en/international-justice)





# **DES JEUNES FILLES DÉNONCENT LES VIOLENCES SEXUELLES AU NICARAGUA**





© Amnesty International (photo: Grace Gonzalez)

**Au Nicaragua, des jeunes filles qui ont subi un viol ou d'autres atteintes sexuelles s'expriment et agissent pour que leurs droits soient respectés. Il faut les entendre et se mobiliser en leur faveur. Comme le dit Estefany, violée par son oncle et enceinte à l'âge de 17 ans : « Je ne veux pas être prise en pitié, ce que je veux, c'est votre solidarité. »**

**A**u Nicaragua, le viol et les violences sexuelles sont monnaie courante. Les victimes sont majoritairement des jeunes filles et des fillettes. Plus des deux tiers de tous les viols signalés entre 1998 et 2008 concernaient des filles de moins de 17 ans. Près de la moitié ont été commis contre des fillettes de 14 ans ou moins.

Malgré les preuves accablantes de l'ampleur et de la gravité du problème, le gouvernement nicaraguayen ne traite toujours pas avec la diligence qu'elle mérite cette situation critique, mais passée sous silence, en matière de droits humains. Aucun plan gouvernemental à l'échelle nationale ne permet de prévenir la violence sexuelle contre les filles, de protéger les jeunes victimes et de leur accorder justice et réparation. Bien au contraire, des espaces où les défenseurs des droits fondamentaux des femmes et des

enfants pouvaient dialoguer avec les pouvoirs publics ont été fermés par l'actuel gouvernement.

L'information est difficile d'accès pour les personnes qui ont subi des violences sexuelles ou risquent d'en subir. De nombreuses jeunes filles sont enfermées dans des situations destructrices dont elles ne savent pas comment sortir. En raison de la stigmatisation associée aux crimes sexuels, c'est souvent la victime (et non l'auteur des faits) qui est rendue responsable. Le gouvernement n'a pas mis en place à l'échelle nationale de campagne de sensibilisation visant à modifier les comportements, et de nombreuses jeunes filles qui ont subi un viol ou d'autres atteintes sexuelles sont rejetées par leur famille ou leur entourage lorsqu'elles en parlent. D'autres, bien plus nombreuses encore, ne prennent pas le risque d'ouvrir la bouche.

Linda avait 10 ans lorsqu'un prêtre évangélique s'est livré sur elle à des atteintes sexuelles. Quand elle a trouvé le courage nécessaire pour parler de ce qu'elle avait subi, elle s'est heurtée à l'incrédulité : « Les gens m'ont dit des choses, et comme [l'agresseur] était un prêtre évangélique, personne ne me croyait. Au contraire, ils me demandaient : "Pourquoi racontes-tu des choses pareilles ?" Aujourd'hui encore, cette réaction me fait souffrir. »

## **ABANDONNÉES PAR LA JUSTICE**

Pour celles qui arrivent à parler, la lutte à mener pour obtenir justice peut être traumatisante. À cause des défaillances et du manque de ressources du système judiciaire, il est fréquent que les poursuites échouent et que les agresseurs restent en liberté.



© Amnesty International (photo: Grace Gonzalez)



© Amnesty International

La mise en place de commissariats spécialisés pour les femmes et les enfants est certes un point positif. Mais leur nombre est insuffisant à l'échelle du pays. Beaucoup ne disposent pas des moyens nécessaires – les agents n'ont même pas de quoi faire le plein d'essence pour aller enquêter sur les cas présumés de violences sexuelles. Dans certains cas, les fonctionnaires font tout leur possible pour travailler correctement malgré le manque de moyens. Mais des victimes et des personnes qui s'en occupent ont également signalé des comportements indélicats chez certains policiers peu formés.

Alejandra a 12 ans. Lorsqu'elle s'est adressée à la police après avoir été violée, elle s'est heurtée à l'incrédulité des fonctionnaires : « Ils m'ont dit d'arrêter de pleurer, que je n'avais aucune raison de pleurer, que tout cela n'était pas vrai. J'ai été très choquée que les policiers disent que je mentais. Je ne pourrais jamais mentir à propos de ces choses-là. »

Les victimes de viol ou d'atteintes sexuelles dont le cas donne lieu à des poursuites abandonnent souvent celles-ci parce que la procédure judiciaire est soit trop coûteuse soit trop traumatisante. Il arrive que des audiences soient annulées à plusieurs reprises, ce qui multiplie pour les victimes les moments pénibles pendant lesquels elles se préparent à comparaître devant le tribunal. Il arrive que les auteurs présumés des violences sexuelles soient libérés sous caution sans que la surveillance et les contrôles appropriés aient été mis en place, ce qui expose les jeunes filles au risque de représailles.

Les jeunes victimes de viol ou d'atteintes sexuelles ne sont guère aidées par les autorités pour reconstruire leur vie. Dans le meilleur des cas, certaines obtiennent une aide psychologique et juridique dispensée par des centres ou refuges indépendants pour femmes et jeunes filles, mais il arrive trop souvent

qu'aucune assistance ne soit accordée à celles qui en ont besoin. Au Nicaragua, les foyers d'accueil pour les victimes d'abus commis dans la famille et de viol ne sont pas assez nombreux. On manque surtout de lieux spécifiquement destinés aux enfants. Il existe 10 foyers gérés par des ONG, qui ne reçoivent aucun soutien – financier ou autre – des pouvoirs publics. Les autorités ne financent pas davantage les centres sans hébergement, qui s'efforcent de combler les lacunes gouvernementales. Depuis l'âge de neuf ans jusqu'à ce qu'elle ait 14 ans, Connie a été violée par son père. Elle dit l'importance de l'aide reçue dans un centre d'accueil : « J'ai trouvé la paix ici, j'ai trouvé des amies, de vraies amies, et je suis parvenue à sortir un peu du trou noir dans lequel je me trouvais. »

## PRIVÉES D'AIDE, PRIVÉES DE CHOIX

Outre les séquelles psychologiques, certaines victimes connaissent un traumatisme supplémentaire quand elles découvrent qu'elles sont enceintes de leur agresseur. Les jeunes filles qui, après avoir été violées, choisissent de mener leur grossesse à terme ne reçoivent que peu ou pas d'aide de la part de l'État, ni pour les soins à donner à l'enfant, ni pour elles-mêmes et la suite de leur études, la reprise de leur travail ou l'accomplissement de leurs projets d'avenir. Pour d'autres, l'idée de donner naissance à un enfant issu d'un viol est insupportable. Dans certains cas, par ailleurs, la grossesse met en danger la vie ou la santé de la jeune victime de viol. Mais ces jeunes filles n'ont pas le choix : une loi de 2008 fait de toutes les formes d'avortement une infraction pénale, y compris lorsque la grossesse est le résultat d'un viol. Pour une





© Amnesty International (photo: Grace Gonzalez)

**Page précédente et à gauche :** Des femmes qui ont subi des violences sexuelles avec le personnel qui assure l'assistance et le soutien dans un centre d'accueil pour les femmes, au Nicaragua (mars 2010).

**Au centre :** Des écolières à León, octobre 2008. La plupart des victimes de viol sont des fillettes de 14 ans au plus.

**Ci-dessus à droite :** Une femme et un enfant à Managua (mars 2010).

La question de la violence sexuelle vient bien après les soins de santé prénatals ou l'éducation sur la liste des priorités gouvernementales.

femme que son agresseur a déjà privée de la possibilité de disposer de son propre corps, la législation actuelle est cruelle et inhumaine.

Le gouvernement a l'obligation de prévenir la violence sexuelle contre les filles au Nicaragua. Les jeunes victimes de viol et d'atteintes sexuelles ont droit à la protection, à la justice et à la réparation. Le gouvernement doit prendre sans attendre des mesures pour que le viol ne devienne pas l'événement qui va déterminer toute la vie ultérieure de la jeune femme qui le subit. Les autorités doivent, par-dessus tout, écouter les jeunes femmes qui ont été violées. « Leurs mots ont du pouvoir ! déclare la directrice d'un centre qui travaille auprès de femmes et de jeunes filles victimes de violences à Managua. C'est le message qu'il faut faire passer aux filles ; elles doivent sentir, elles doivent savoir que leurs mots ont du pouvoir. »

**Remarque :** Pour protéger l'anonymat des jeunes victimes de violences sexuelles, tous les noms ont été modifiés.

## AGISSEZ

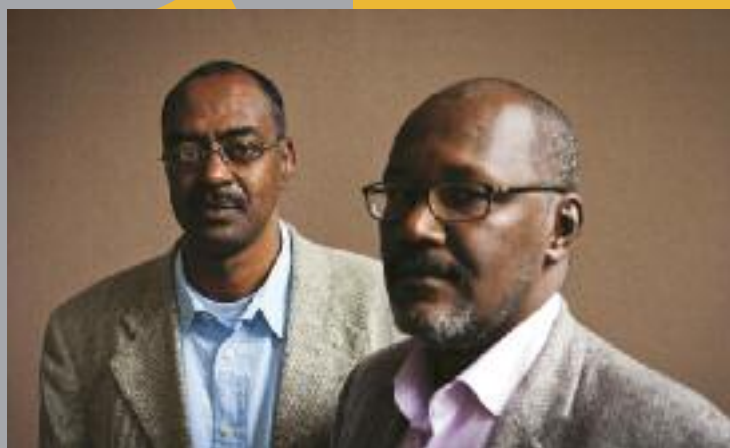
**Demandez au président Daniel Ortega Saavedra d'écouter la voix des jeunes victimes de violences sexuelles et d'élaborer, de financer suffisamment et de mettre en œuvre un plan national global d'action pour traiter cette situation critique, mais passée sous silence, en matière de droits humains. Ce plan doit comporter des dispositions pour la prévention des violences sexuelles, la protection des victimes, la bonne marche de la justice et l'octroi de réparations, afin que les responsables soient tenus comptables de leurs actes et que les jeunes filles et les fillettes qui ont subi des violences sexuelles puissent de nouveau espérer et rêver.**

**Entre autres mesures visant à la réadaptation, il convient notamment d'abroger la loi érigeant en infraction pénale toute forme d'avortement, afin que les jeunes filles enceintes à la suite d'un viol puissent décider librement de la manière dont elles font face aux conséquences de cette agression sans craindre d'être emprisonnées.**

Envoyez vos appels à :

Daniel Ortega Saavedra  
Presidente de la República de Nicaragua  
Reperto El Carmen  
Costado Oeste del Parque El Carmen  
Managua  
Nicaragua

# ABDEL MONIM ELGAK ET ALI AGAB



**Ali Agab et Abdel Monim Elgak, deux défenseurs soudanais des droits humains, ont été contraints de fuir leur pays en raison de leur militantisme. Pour LE FIL, ils évoquent les difficultés qu'ils rencontrent et leurs raisons de garder confiance en l'avenir.**

## Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?

**MONIM** : J'ai découvert les droits humains à l'université, lorsque je me suis engagé dans les mouvements d'étudiants. Quand j'étais en dernière année à l'université de Khartoum, certains étudiants subissaient des violations de leurs droits fondamentaux ; l'un d'eux a été arrêté. Le lendemain, nous avons retrouvé son cadavre dans la rue.

**ALI** : Quand j'étais dans le secondaire, j'ai rejoint un petit groupe d'étudiants, le Front démocratique, qui revendiquait le respect des droits des étudiants. C'est là que j'ai commencé à apprendre ce qu'étaient les droits, ce que cela signifiait de défendre les autres, de parler au nom de ses camarades et du peuple. À l'université, j'ai continué à participer aux activités du Front démocratique. À l'époque, beaucoup d'entre nous étaient arrêtés et torturés. À l'université, il régnait un climat de franche hostilité à notre égard. Ayant obtenu mon diplôme de droit, j'ai commencé à défendre des personnes, puis j'ai rejoint le Groupe soudanais de défense des droits humains, la principale organisation de défense des droits fondamentaux au Soudan. En 2000, je me suis formé aux

droits humains à l'African Centre for Democracy and Human Rights Studies, en Gambie.

## Quels sont, selon vous, les principaux obstacles rencontrés dans la lutte contre les atteintes aux droits humains au Soudan ?

**MONIM** : À mon sens, ils sont essentiellement au nombre de trois. Le premier, ce sont les guerres et les conflits qui sont, en fait, déclenchés puis entretenus par le gouvernement central, dans le sud du Soudan, dans le Darfour, dans l'est ou dans l'extrême nord du pays. L'un des principaux enjeux est donc d'obtenir une paix réelle et authentique.

Le deuxième problème, c'est la dictature, à laquelle il faut ajouter l'action politique des idéologues islamistes qui bafouent systématiquement les droits humains depuis plus de vingt ans. Le troisième obstacle, c'est la culture du racisme et de la discrimination, que celle-ci s'en prenne à d'autres groupes ethniques, aux femmes ou à d'autres groupes religieux.

**ALI** : En tant qu'avocat spécialiste des droits humains, je pense que le principal obstacle réside dans la culture de l'impunité, qui est

fortement implantée au Soudan. Les juges ne sont pas indépendants, pas plus que les procureurs qui travaillent au ministère de la Justice. La police n'a pas la possibilité de fonctionner comme un organe neutre. Les forces de sécurité ne protègent pas la population soudanaise ; elles ne lui sont d'aucune aide, d'aucun secours. Elles se bornent à défendre le PCN [le Parti du Congrès national, qui exerce le pouvoir] et à le maintenir en place. Il est très difficile d'obtenir justice au Soudan.

## Si vous pouviez changer une chose au Soudan, que feriez-vous ?

**MONIM** : Je changerais la culture de racisme, de discrimination et de marginalisation qui est encouragée par le gouvernement du Soudan. Le peuple soudanais continue à en payer le prix dans sa vie quotidienne, à travers les divers conflits qui déchirent le pays.

**ALI** : Je mettrais fin aux 20 et quelques années de régime de parti unique, qui exclut la population soudanaise du pouvoir. Avec une réelle démocratie et une société civile plus forte, le peuple soudanais pourrait enfin s'engager sur le chemin de la paix et de la sécurité.



Photo ci-dessous : Abdel Monim Elgak (à gauche) et Ali Agab.

Photos © Jorn van Eck/Amnesty International, sauf indication contraire.



© Amnesty International

INTERVIEW

### Quelles conséquences votre action a-t-elle sur votre vie ?

**MONIM** : Des conséquences positives et négatives. Mon action a enrichi et élargi ma vision du monde. En revanche, et c'est là un aspect négatif, j'ai dû quitter mon milieu d'origine à deux reprises – je me suis exilé une première fois dans les années 1990 et je vis actuellement un exil involontaire.

**ALI** : Au Soudan, être un avocat spécialisé dans les droits humains, un défenseur des droits humains, est toujours dangereux. Mais je suis toujours fier de mon travail, fier de défendre des gens et de faire de mon mieux pour que les personnes vulnérables aient au moins la possibilité de s'exprimer.

### Qu'est-ce qui vous permet de rester motivé dans les moments difficiles ?

**MONIM** : La difficulté renforce ma motivation. C'est dans l'adversité qu'il faut faire preuve de combativité, d'initiative et de dynamisme.

**ALI** : Les personnes qui venaient me voir pour que je les défende avaient toutes été maltraitées par les forces de sécurité, la police ou les forces rebelles. Elles étaient abattues et haïssaient

leur propre pays. Mais comme je faisais le maximum pour que les responsables soient traduits en justice et répondent de leurs actes, mes clients voyaient bien que quelqu'un se souciait d'eux et leur donnait des raisons d'espérer. Quand je traverse une passe difficile, je repense toujours aux personnes que j'ai défendues.

### Avez-vous un message pour nos lecteurs ?

**MONIM** : Je tiens à remercier les militants et les membres d'Amnesty International pour le soutien qu'ils m'ont apporté pendant ma détention. [Pour en savoir plus, voir ci-contre]

**ALI** : J'ai pu constater par moi-même à quel point les victimes du Darfour et d'autres régions du Soudan apprécient le travail d'Amnesty International et comprennent son importance. Aussi, continuez à agir pour ceux qui n'ont pas les moyens de se faire entendre. Je vous en conjure, gardez à l'esprit qu'il faut parfois du temps pour obtenir justice, mais qu'un jour ou l'autre, on y parvient. La route est sans doute longue, mais il faut continuer le combat pour la justice.

**Abdel Monim Elgak** est un éminent défenseur de la cause des droits humains au Soudan, qui se bat pour que les responsables de violations rendent des comptes et que les victimes obtiennent justice. Amnesty International a fait campagne en sa faveur lorsqu'il a été arrêté et torturé par le Service national de la sûreté et du renseignement, en 2008. Il a par la suite fui le nord du Soudan. Monim et les défenseurs arrêtés en même temps que lui ont déposé une communication contre les autorités soudanaises auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, afin d'obtenir réparation pour le traitement qui leur a été infligé en détention.

**Ali Agab** est un avocat soudanais renommé, spécialisé dans la défense des droits humains. Il a travaillé pour le Centre de Khartoum pour les droits humains et le développement de l'environnement. Après l'émission par la Cour pénale internationale d'un mandat d'arrêt contre le président soudanais Omar el Béchir, les autorités ont fermé le centre et Ali Agab a fui vers le Royaume-Uni, où il a obtenu l'asile. Il travaille actuellement pour l'African Centre for Justice and Peace Studies.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



© Adam Broomberg et Oliver Chanarin

### MORDECHAI VANUNU : LA CAMPAGNE CONTINUE

Dans *Le Fil* d'août-septembre 2010, Amnesty International lançait un Appel mondial en faveur de la libération du prisonnier d'opinion Mordechai Vanunu. Il a été libéré le 8 août, quinze jours avant la fin de sa peine. Le lendemain, il a remercié l'organisation pour le soutien qu'elle lui a apporté en prison.

Au moment de la rédaction de ces lignes, la Cour suprême d'Israël examinait une requête de Mordechai Vanunu visant à obtenir l'annulation et la levée des dispositions limitant arbitrairement ses droits. Parmi ces restrictions figurent l'interdiction de quitter Israël et de communiquer avec des étrangers, sous peine d'emprisonnement. Amnesty International continue à faire campagne en faveur de cet homme.

**Pour en savoir plus :**  
[snipr.com/1d2su1](http://snipr.com/1d2su1)

### LE DROIT À L'EAU EST JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT

Le 30 septembre 2010, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, pour la première fois, a affirmé le caractère juridiquement contraignant du droit à l'eau et à l'assainissement.

Le Conseil a ancré le droit à l'eau et à l'assainissement au droit à un niveau de vie suffisant, ce dernier étant inscrit dans plusieurs traités internationaux. En 2002, le comité d'experts chargé par les Nations unies de suivre l'application du Pacte

international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels avait indiqué que le droit à l'eau faisait partie des droits implicitement garantis par ce traité. Cependant, certains États, comme le Canada et les États-Unis, ont catégoriquement rejeté ce droit et ont fait obstacle aux efforts déployés par d'autres États pour qu'il soit reconnu au niveau international.

Depuis lors, des groupes de la société civile, dans de nombreuses régions du monde, font campagne pour la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement. Refuser de prendre en compte ce droit est très choquant.

Chaque année, environ 1,5 million d'enfants de moins de cinq ans meurent de diarrhée. Quarante-huit pour cent de ces morts sont dues à un accès insuffisant à l'eau salubre et à l'assainissement. Nombre d'habitants des bidonvilles et des quartiers d'habitat précaire ne disposent que d'un accès restreint ou nul à l'eau et à des installations sanitaires. Certains sont contraints de déféquer en plein air, dans un seau ou un sac en plastique. Les difficultés d'accès à l'eau et aux services d'assainissement renforcent l'inégalité entre les sexes, car les femmes et les filles en souffrent bien plus que les hommes.

Amnesty International, aux côtés d'autres groupes de la société civile, a mené auprès des États un intense travail de pression. Si l'opposition à la reconnaissance de ce droit a été vaincue, c'est en partie grâce à cette action. Au total, 178 États de toutes les régions du globe ont déjà reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement en une ou plusieurs occasions dans une déclaration ou résolution internationale.

**Pour en savoir plus et laisser un  
commentaire :** [snipr.com/1f8yv6](http://snipr.com/1f8yv6)

**A droite : Des artistes et des militants d'Amnesty International remettent 26 000 signatures au ministère de la Santé à Lima, au Pérou. La pétition proteste contre le taux élevé de mortalité maternelle dans ce pays.**







© Amnesty International

**LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE, LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.**

### **QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?**

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.
- Faites un don pour soutenir l'action d'Amnesty International.

**Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.**

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

nom

adresse

pays

adresse électronique

Je désire faire un don à Amnesty International (merci de faire des dons en livres sterling, en dollars US ou en euros)

montant :

veuillez débiter ma carte

Visa

Mastercard

n° de carte

date d'expiration

signature

Veuillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International de votre pays.

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse : [www.amnesty.org/fr/worldwide-sites](http://www.amnesty.org/fr/worldwide-sites)

S'il l'organisation n'est pas présente dans votre pays, renvoyez votre bulletin à l'adresse suivante :

**Amnesty International**, International Secretariat, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)



**« CONTINUEZ À  
AGIR POUR  
CEUX QUI N'ONT  
PAS LES MOYENS  
DE SE FAIRE  
ENTENDRE »**

ALI AGAB

AMNESTY  
INTERNATIONAL





# ÉCRIRE POUR LES DROITS



Du Bénin à la Belgique, de la Suisse à la Corée du Sud, des centaines de milliers de personnes participent tous les ans, dans le monde entier, au Marathon des lettres d'Amnesty International. Elles envoient des lettres, des fax et des courriels pour exiger que les droits de personnes et de groupes en danger soient respectés.

**Et ça marche !** Bu Dongwei a passé plus de deux ans dans un camp de « rééducation par le travail », en Chine. Il a été libéré en juillet 2008, grâce à la mobilisation des membres d'Amnesty International et d'autres sympathisants. « La communauté internationale, en manifestant son intérêt et en formulant des exigences, peut contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes incarcérées, a-t-il déclaré. Le Marathon d'écriture de lettres est une excellente idée. Aujourd'hui, des Chinois commencent à lancer des initiatives de ce type pour les personnes détenues dans les prisons du pays. Je vous en prie, aidez-nous à mettre fin aux persécutions qui touchent toutes sortes de gens. L'injustice doit être – et sera – stoppée par les efforts communs de toutes les personnes honnêtes et de bonne volonté. »

Vous aussi, participez au Marathon des lettres. Lisez les 10 cas d'appel et agissez pour que les droits de ces personnes et groupes menacés soient réellement respectés et protégés. Envoyez des appels et encouragez d'autres personnes à faire de même.

[www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk](http://www.amnesty.org/fr/individuals-at-risk)

## AGISSEZ MAINTENANT

Plus de six ans après avoir subi une expulsion forcée, environ 75 Roms vivent toujours dans des cabanes et des baraquements en tôle près d'une usine d'épuration, dans des conditions d'hygiène déplorable. Les autorités locales leur ont affirmé que cette situation serait temporaire mais ne les ont pas informés d'un projet qui viserait à les réinstaller dans des logements décents.

En 2004, une centaine de Roms ont été expulsés de force de logements appartenant à la municipalité de Miercurea Ciuc, dans le centre de la Roumanie, où ils vivaient depuis les années 1970. Les autorités n'avaient pas entretenu le bâtiment pendant de nombreuses années et leur ont affirmé qu'ils étaient expulsés pour leur propre sécurité et que l'immeuble allait être détruit. La plupart de ces familles ont été réinstallées à la périphérie de la

ville, derrière une usine d'épuration. Les autorités n'ont tenté d'étudier avec elles ni les éventuelles solutions autres que l'expulsion ni les sites de réinstallation envisageables.

Désormais contraintes d'habiter aux limites de la ville, ces familles sont exclues de la société et vivent dans des conditions inhumaines. La puanteur des excréments humains imprègne l'air. Les baraquements sont surpeuplés et ne protègent ni de la chaleur, ni de la pluie. Les installations sanitaires sont totalement inadaptées, avec seulement quatre cabines de toilettes pour 75 personnes et un robinet d'eau potable.

**Écrivez au maire de Miercurea Ciuc. Exprimez votre préoccupation devant les actes des autorités municipales, qui ont expulsé de force**

**des Roms de leur logement en 2004 sans respecter les garanties internationales en matière d'expulsion et les ont réinstallés à un emplacement où les conditions de vie sont inhumaines. Demandez-lui de veiller à ce que les familles roms soient véritablement consultées afin de décider d'un site de réinstallation et d'un logement de remplacement conformes aux conditions requises par les normes et le droit régionaux et internationaux en matière de droits humains. Envoyez vos appels à :**

Mayor Ráduly Róbert Kálmán  
Vár tér 1. 530110, Miercurea Ciuc  
Harghita county, Roumanie  
Fax : +40 266 371 165  
Courriel : radulyrobert@szereda.ro  
Formule d'appel : Dear Mayor, / Monsieur le Maire,



**DES FAMILLES ROMS**

**ROUMANIE**



Zelimkhan Mourdalov, un étudiant de 26 ans, a disparu en 2001, à la suite de son arrestation en Tchétchénie (Fédération de Russie). Ses proches ont fait d'innombrables démarches pour le retrouver, ce qui leur a valu d'être harcelés et intimidés. Sa mère et sa sœur ont quitté le pays car leur sécurité était en danger.

Souçonné d'être en possession de drogues illicites, Zelimkhan Mourdalov a été arrêté le 2 janvier 2001 dans le quartier Oktiabrski de Grozny, la capitale tchétchène. Des membres de sa famille sont allés plusieurs fois au poste de police mais n'ont pas été autorisés à y entrer. Puis, le 5 janvier, des policiers leur ont affirmé que Zelimkhan Mourdalov avait été libéré le matin même.

Le 29 mars 2005, le tribunal d'Oktiabrski a établi que le lieutenant Sergueï Lapine s'était acharné sur Zelimkhan Mourdalov durant plusieurs heures au poste de police du quartier d'Oktiabrski,

lui donnant des coups de poing et des coups de pied et le frappant avec une matraque en caoutchouc. Zelimkhan Mourdalov avait également reçu des décharges électriques, et des témoins qui l'ont vu alors ont raconté au tribunal qu'il pouvait à peine tenir debout et s'était évanoui plusieurs fois. Il avait un bras cassé et une oreille déchirée. Il souffrait d'une commotion cérébrale et de graves blessures à la tête. Le tribunal a par ailleurs établi que, le jour suivant, des policiers l'avaient emmené en voiture.

Sergueï Lapine purge aujourd'hui une peine de 10 années et demie d'emprisonnement en raison de sa participation à la torture infligée à Zelimkhan Mourdalov. Mais personne n'a encore été reconnu coupable de la disparition forcée de cet homme. En février 2006, un commandant et un officier subalterne, également impliqués dans les actes de torture infligés à Zelimkhan Mourdalov et dans sa disparition forcée, ont été mis sur la liste fédérale des

personnes recherchées. À ce jour, leur trace n'a pas été retrouvée.

**Écrivez au président de la Fédération de Russie. Demandez-lui de faire toute la lumière sur le sort de Zelimkhan Mourdalov et de tenir sa famille informée des progrès de toute éventuelle enquête. Engagez-le à prendre toutes les mesures nécessaires pour retrouver les deux policiers impliqués dans les actes de torture infligés à Zelimkhan Mourdalov et dans sa disparition forcée et pour les traduire en justice. Envoyez vos appels à :**

President of the Russian Federation  
Dmitry Anatolievich Medvedev  
ul. Ilyinka, 23  
103132 Moscow, Russie  
Fax : +7 495 910 2134  
Formule d'appel : Monsieur le Président,

**ZELIMKHAN  
MOURDALOV**

**RUSSIE**



Saber Ragoubi a été condamné à mort en Tunisie après avoir été déclaré coupable d'infractions liées à la sécurité nationale et au terrorisme. Il n'a pas bénéficié d'un procès équitable et il a été condamné sur la base d'« aveux » qui, selon son témoignage, lui ont été arrachés sous la torture.

Saber Ragoubi a été arrêté en même temps que 29 autres hommes en décembre 2006, dans les environs de Soliman, une ville située à une quarantaine de kilomètres au sud de Tunis. Ils ont été inculpés de différentes infractions liées au terrorisme, entre autres de complot visant à renverser le régime et d'appartenance à une organisation terroriste. Malgré leurs dénégations, ils ont été déclarés coupables au terme d'un procès inique. Saber Ragoubi est le seul condamné à mort à l'issue de ce procès.

Cette peine a été confirmée par une juridiction supérieure en 2008. La Tunisie n'a procédé à aucune exécution depuis 1991, mais des condamnés à mort sont toujours incarcérés dans ce pays dans des conditions très difficiles. Saber Ragoubi est détenu à l'isolement. Il n'est autorisé ni à voir ses proches, ni à recevoir du courrier. Son père a dit à Amnesty International : « On ne me permet pas de voir mon fils... Je voudrais lui rendre visite pour voir comment il va ». Il a ajouté qu'il était terrible pour lui d'être ainsi privé de nouvelles de son fils.

**Écrivez au président de la Tunisie. Demandez-lui de commuer la peine capitale de Saber Ragoubi et de veiller à ce qu'il soit traité avec humanité en prison et à ce qu'il puisse recevoir la visite de membres de sa famille. Exhortez-le à ordonner que Saber Ragoubi et tous les hommes condamnés en même temps que lui soient de nouveau jugés. Soulignez que ce second procès devra être équitable et qu'aucun élément susceptible d'avoir été obtenu au moyen de la torture ou d'autres formes de mauvais traitements ne devra être retenu à titre de preuve. Envoyez vos appels à :**

President Zine El Abidine Ben Ali  
Palais Présidentiel  
Tunis, Tunisie  
Fax : + 216 71 744 721 / 731 009  
Formule d'appel : Monsieur le Président,

**SABER RAGOUBI**

**TUNISIE**



Mao Hengfeng a été arrêtée à maintes reprises pour avoir défendu les droits reproductifs des femmes et la cause des victimes d'expulsion forcée en Chine. Elle est actuellement astreinte à 18 mois d'internement dans un camp de « rééducation par le travail » dans la province de l'Anhui. Elle a été torturée de nombreuses fois.

En juillet 2010, lors de l'audience d'examen du recours administratif formé contre son placement en détention, Mao Hengfeng a déclaré avoir souvent été battue durant son séjour dans ce camp. Elle a expliqué que les responsables du camp avaient forcé d'autres détenues à l'agresser. Un jour, ces femmes ont été incitées à la frapper deux fois à la tête avec une chaise, ce qui lui a laissé une cicatrice sur la paupière droite. Une autre fois, elles ont été contraintes de la soulever en tirant sur ses jambes et ses bras et en la pliant en deux puis de la jeter à terre,

ce qui lui a causé des douleurs dans le bas du dos et au niveau de la taille et des reins.

Mao Hengfeng a été astreinte à une période de « rééducation par le travail » pour avoir « troublé l'ordre social » après avoir manifesté devant le tribunal municipal intermédiaire de Pékin le 25 décembre 2009 pour soutenir le militant des droits humains Liu Xiaobo, qui était jugé ce même jour.

Mao Hengfeng a été arrêtée à de nombreuses reprises depuis 2004, et sa famille s'est souvent vu refuser l'autorisation de lui rendre visite en détention. Ses proches ont appris par la suite que c'était pendant ces périodes qu'elle subissait des tortures.

**Écrivez aux autorités pour leur demander de libérer Mao Hengfeng immédiatement et sans condition. Demandez qu'une enquête approfondie et impartiale soit ouverte sur tous les actes de**

**torture et autres mauvais traitements dont Mao Hengfeng dit avoir été victime, et que les responsables présumés soient traduits en justice. Envoyez vos appels au directeur du département provincial de la Justice de l'Anhui :**

SUN Jianxin Tingzhang  
Anhuisheng Sifating  
335 Huaihelu  
Hefeishi 230061  
Anhuisheng  
République populaire de Chine  
Fax : +86 551 2215000  
Courriel : yinbenming@126.com  
Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

**Veuillez ne pas utiliser uniquement le courrier électronique mais tous les moyens de communication disponibles afin de vous assurer que votre message parviendra à son destinataire.**

**MAO HENGFENG**

**CHINE**



Norma Cruz a été menacée de mort à de nombreuses reprises parce qu'elle recueille des informations sur les violences à l'égard des femmes au Guatemala et qu'elle aide des femmes à lutter pour la justice. Elle dirige la fondation Sobrevivientes, une organisation de défense des droits des femmes dont le siège se trouve à Guatemala, la capitale. Alors que certains de ses proches ont également subi des menaces et des agressions, nul n'a été traduit en justice pour ces faits.

Depuis mai 2009, en raison du soutien juridique apporté par la fondation à une fillette victime de viol, Norma Cruz a reçu des dizaines de messages d'intimidation lui annonçant des représailles si elle ne renonçait pas à travailler sur cette affaire. Les menaces ont été envoyées par SMS et par téléphone, sur son mobile et à la fondation Sobrevivientes.

Un homme a été inculpé pour deux des menaces de mort envoyées en 2009. Depuis lors, il a été remis en liberté sous caution. Cependant, le ministère public n'a fait état d'aucune autre avancée dans l'enquête sur les menaces visant Norma Cruz, ses proches et les membres de la fondation Sobrevivientes. Certes, les autorités guatémaltèques ont accordé à la défenseuse des droits humains une protection policière qui s'étend à sa famille et aux locaux de l'association, mais les tentatives d'intimidation se poursuivent et personne n'a été encore traduit en justice.

**Écrivez à la procureure générale et responsable du ministère public et demandez-lui de faire le nécessaire pour qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée sans délai sur les menaces de mort formulées contre la défenseuse des droits humains Norma Cruz et que leurs responsables présumés soient traduits en justice. Envoyez vos appels à :**

Lic. María Encarnación Mejía de Contreras  
Fiscal General de la República y Jefa del Ministerio Público  
15<sup>a</sup> Avenida 15-16, Zona 1,  
Barrio Geron  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
Fax : +502 2411 9124  
Formule d'appel : Estimada Sra. Fiscal General, / Madame la Procureure générale,



**NORMA CRUZ**

**GUATEMALA**

Su Su Nway, militante pour les droits des travailleurs, purge actuellement une peine d'emprisonnement de huit ans et six mois dans une prison isolée, loin de sa famille. Selon des informations récemment relayées par les médias myanmars en exil, elle a souffert de crises de goutte et de paludisme en 2010. Elle présente également des troubles cardiaques congénitaux et des problèmes d'hypertension qui ont été aggravés par ses conditions de vie en prison, où les soins médicaux requis par son état de santé ne lui sont pas dispensés. Membre de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), un parti d'opposition, elle a été condamnée en application de lois régulièrement utilisées par les autorités pour punir l'expression pourtant pacifique d'opinions politiques dissidentes.

Su Su Nway a été arrêtée le 13 novembre 2007 pour avoir placé une banderole antigouvernementale à Yangon (Rangoon), près d'un hôtel où

résidait le rapporteur spécial des Nations unies pour le Myanmar. Celui-ci était venu sur place pour évaluer la situation des droits humains à la suite de la répression brutale déclenchée par les autorités envers les vastes manifestations pacifiques de protestation contre la politique du gouvernement organisées en septembre 2007. Un an après son arrestation, Su Su Nway a été condamnée à une peine de 12 ans et six mois de réclusion, qui a été réduite en appel.

En août 2009, Su Su Nway a été transférée dans la prison de Hkamti (division de Sagaing), à plus de 1 600 kilomètres de Yangon, la ville où habitent ses parents. Or, au Myanmar, les détenus comptent sur leur famille pour leur fournir des médicaments et de la nourriture, et les proches de Su Su Nway, en raison de l'éloignement, ont beaucoup de mal à lui apporter les remèdes et denrées qui lui sont nécessaires.

**Écrivez au ministre des Affaires étrangères et priez-le de faire le nécessaire pour que Su Su Nway soit relâchée sans condition et dans les plus brefs délais. Demandez également, dans l'attente de sa libération, qu'elle bénéficie sans délai de soins médicaux adaptés, qu'elle soit transférée dans une prison située à proximité du domicile de sa famille, à Yangon, et qu'elle puisse régulièrement consulter des avocats de son choix et recevoir la visite de ses proches. Enfin, exhortez le ministre à veiller à ce qu'elle ne soit ni torturée, ni soumise à d'autres formes de mauvais traitements. Envoyez vos appels à :**

Nyan Win  
Ministry of Foreign Affairs  
Bldg. (19)  
Naypyitaw, Myanmar  
Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,



**SU SU NWAY**

**MYANMAR**

Khady Bassène est une Sénégalaise âgée de 62 ans. Son mari, Jean Diandy, a été arrêté par des soldats en 1999 et nul ne l'a revu depuis. Elle se bat pour connaître la vérité sur le sort qui lui a été réservé. À ce jour, elle n'a obtenu aucune indemnisation pour sa disparition.

Des soldats ont arrêté Jean Diandy le 4 août 1999 en Casamance, car il était soupçonné d'appartenir à un mouvement d'opposition armé revendiquant l'indépendance de cette région.

Khady Bassène a tenté de retrouver son mari mais n'a obtenu aucune information sur l'endroit où il était. Le 31 août 1999, elle a porté plainte pour l'arrestation et le placement en détention illégaux de Jean Diandy. La justice sénégalaise a ouvert une enquête, et le juge d'instruction de la région

a entendu la déclaration du principal témoin de l'arrestation. Cependant, le tribunal a classé l'affaire le 7 août 2000. N'étant pas été informée de cette décision, Khady Bassène n'a pas pu faire appel.

En 2005, Khady Bassène a reçu un certificat de décès de son mari daté de mars 1999, soit quatre mois avant sa disparition.

Khady Bassène est actuellement en mauvaise santé et trop faible pour travailler. Elle habite dans la maison d'un parent éloigné sans payer de loyer, mais il semble qu'elle ne pourra pas y loger encore très longtemps. Elle n'a nulle part où aller et souhaite recevoir une indemnisation pour la disparition de son mari afin d'être financièrement indépendante.

**Écrivez au ministre de la Justice. Réclamez l'ouverture d'une nouvelle enquête sur la mort de Jean Diandy et demandez que les responsables présumés soient traduits en justice dans le respect des normes internationales d'équité des procès. Exhortez également le ministre à permettre à Khady Bassène d'obtenir réparation pour la disparition forcée de son mari, notamment sous la forme d'une indemnisation. Envoyez vos appels à :**

Son Excellence Monsieur Cheikh Tidjane Sy  
Ministère de la Justice  
Building administratif BP 4030  
Dakar, Sénégal  
Fax : +221 33 823 27 27



**KHADY BASSÈNE**

**SÉNÉGAL**



**WALID YUNIS AHMAD**

**IRAK**

Cela fait plus de 10 ans que Walid Yunis Ahmad est privé de liberté sans avoir été jugé ni inculpé. Des membres de l'Asayish, les services de sécurité kurdes, l'ont arrêté le 6 février 2000 à Erbil, capitale de la région kurde semi-autonome d'Irak. Ensuite, durant trois ans, sa famille n'a pas su où il se trouvait, ni même s'il était encore vivant.

Pendant cette période de disparition forcée, Walid Yunis Ahmad a été torturé. Il est actuellement détenu au siège de l'Asayish Gishti (la Direction générale de la sécurité), à Erbil. Un peu partout en Irak, des milliers de personnes sont, comme lui, incarcérées depuis des années alors qu'elles n'ont été ni jugées ni inculpées.

Walid Yunis Ahmad appartient à la minorité turkmène d'Irak. Avant son arrestation, il travaillait pour une chaîne locale de radio et de télévision qui était, semble-t-il, liée au Mouvement islamique du Kurdistan, un parti d'opposition islamiste. Après une

réunion de ce parti à laquelle il assistait, quelqu'un l'a emmené en voiture. Ce véhicule a été arrêté et fouillé par la police. Affirmant avoir trouvé des explosifs, les policiers ont appréhendé Walid Yunis Ahmad, bien qu'il ait déclaré tout ignorer de ce matériel.

Les autorités kurdes soutiennent qu'elles ne peuvent pas poursuivre Walid Yunis Ahmad en justice parce que la loi relative à la lutte contre le terrorisme a été adoptée six ans après son placement en détention. Il est donc privé de liberté pour une période illimitée, sans aucune perspective de jugement ni même d'inculpation.

En juin 2010, une délégation d'Amnesty International a rendu visite à Walid Yunis Ahmad en prison. Il a indiqué que l'action de l'organisation en sa faveur avait un effet très positif sur son moral et l'aidait à garder l'espoir d'être libéré un jour.

**Écrivez au Premier ministre du gouvernement régional du Kurdistan et demandez que Walid Yunis Ahmad soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans les meilleurs délais, à l'issue d'un procès équitable. Insistez pour que toutes les personnes détenues depuis longtemps soient remises en liberté sans délai ou bénéficient d'un procès équitable. Demandez enfin que les conditions de détention soient mises en totale conformité avec les normes internationales en la matière et que les allégations de torture ou d'autres formes de mauvais traitements donnent lieu à des enquêtes. Envoyez vos appels à :**

**His Excellency, Dr Barham Salih  
Prime Minister  
Kurdistan Regional Government  
Erbil, Irak  
Formule d'appel : Monsieur le Premier Ministre,**



**ALEJANDRO SOLALINDE GUERRA**

**MEXIQUE**

Alejandro Solalinde Guerra est un prêtre catholique qui consacre sa vie à donner aux migrants un lieu d'accueil sûr, à l'abri des bandes criminelles et des fonctionnaires locaux qui les exploitent et les maltraitent. Les auteurs de ces violences envers les migrants ont constamment menacé et tenté d'intimider Alejandro Solalinde en raison de son action. Sa vie est en danger.

Le père Alejandro Solalinde est le coordonnateur du Centre pastoral d'aide aux migrants dans le sud-ouest du Mexique et le directeur d'un refuge où les migrants peuvent bénéficier d'une aide humanitaire, notamment de soins médicaux. Ce soutien apporté aux migrants a suscité des réactions xénophobes chez certains habitants de la région, qui se sont livrés à des agressions et à des actes de harcèlement, souvent avec l'appui de bandes criminelles et de responsables locaux. Alejandro

Solalinde fait régulièrement l'objet de menaces et de tentatives d'intimidation et les autorités n'ont guère pris de mesures pour le protéger ni pour enquêter sur les agissements à son encontre.

Le 24 juin 2008, une cinquantaine d'habitants de Ciudad Ixtepec, la ville où Alejandro Solalinde travaille, sont entrés par effraction dans le refuge. Le groupe, dirigé par des représentants des autorités municipales, dont le maire et 14 policiers, a menacé d'incendier le bâtiment s'il n'était pas fermé dans les 48 heures. Les autorités n'ont enquêté ni sur l'effraction ni sur les menaces formulées par les représentants de la ville et, bien que le refuge n'ait finalement pas été détruit, l'événement a ravivé les craintes pour la sécurité d'Alejandro Solalinde et des migrants qu'il accueille.

Depuis 2008, Alejandro Solalinde est régulièrement la cible de tentatives d'intimidation.

Les médias locaux affirment souvent – à tort – que le refuge héberge des migrants soupçonnés d'avoir commis des infractions pénales.

**Écrivez au ministre fédéral de l'Intérieur du Mexique et demandez-lui d'offrir une protection à Alejandro Solalinde et à ceux qui œuvrent à ses côtés, dans le respect de leurs souhaits, afin qu'ils puissent mener leur action de défense des droits humains sans crainte de représailles. Envoyez vos appels à :**

**Lic. José Francisco Blake Mora  
Secretaría de Gobernación  
Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez  
Delegación Cuauhtémoc  
Mexico DF, CP 06600  
Mexique**



**FEMI PETERS**

**GAMBIE**

Femi Peters, directeur de campagne d'une formation d'opposition gambienne, le Parti démocratique unifié, a été arrêté lors d'une manifestation pacifique organisée à Serekunda (Gambie) le 25 octobre 2009. Il purge actuellement une peine d'un an d'emprisonnement dans des conditions déplorables. Il souffre de diabète et de paludisme. Son état de santé est estimé préoccupant.

La police avait refusé d'autoriser cette manifestation, au motif qu'elle représentait un risque pour la sécurité nationale et que des actions de protestation violentes étaient à craindre. Femi Peters a été inculpé d'« avoir encadré un cortège et organisé l'utilisation de haut-parleurs en public » sans avoir obtenu auprès du bureau de l'inspecteur général de la police la permission requise par la législation relative à l'ordre public.

Après un procès qui a duré plusieurs mois, Femi Peters a été condamné le 1<sup>er</sup> avril 2010 à une peine de prison ferme d'un an et à une amende de 10 000 dalasis (280 euros). Comme il était en liberté sous caution avant le procès, on pense qu'il aura fini de purger sa peine vers mars 2011. Amnesty International considère Femi Peters comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate et sans condition.

En octobre 2010, après deux appels successifs, le tribunal a confirmé sa décision, ce qui signifie que les voies de recours ont été épuisées. Sa famille craint qu'il ne reçoive pas le traitement nécessaire pour le diabète et le paludisme, et a également indiqué à Amnesty International qu'elle n'avait pas été autorisée à lui rendre visite.

**Écrivez au ministre de la Justice en affirmant qu'Amnesty International considère Femi Peters comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate et sans condition. Insistez pour que ce détenu reçoive un traitement médical approprié et prolongé et soit autorisé à voir régulièrement sa famille et d'autres visiteurs. Demandez aux autorités gambiennes de garantir la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Envoyez vos appels à :**

**Hon. Edward Gomez  
Attorney General and Minister of Justice  
Department of State for Justice  
Marina Parade  
Banjul  
Gambie**